



# PROJET DE PARC ÉOLIEN DE «SARRE-ET-EICHEL» (67)

## Bilan de la concertation préalable - juillet 2020

« Mis à jour le 09/10/2020 »

Analyse de la participation par



Agence d'expertise et de conseils en  
concertation & communication



## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>	LE DOSSIER DE CONCERTATION.....	11
<b>PRÉSENTATION DU PROJET</b> .....	<b>3</b>	<b>ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA PRÉ-ENQUÊTE PUBLIQUE</b> .....	<b>12</b>
LE PROJET DE PARC ÉOLIEN « SARRE-ET-EICHEL » .....	3	UNE FAIBLE PARTICIPATION .....	12
SCHÉMA D'IMPLANTATION ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES.....	3	DES AVIS INDIVIDUELS ET DES POSITIONNEMENTS COLLECTIFS.....	12
CALENDRIER .....	4	UNE PARTICIPATION PRINCIPALEMENT RIVERAINE .....	13
LE PORTEUR DE PROJET .....	4	QUALITE DES AVIS : DES POSITIONNEMENTS ARGUMENTES.....	13
<b>LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR INFORMER ET CONCERTER</b> .....	<b>5</b>	ACCEPTABILITE DU PROJET.....	13
GOUVERNANCE ET PILOTAGE DU PROJET .....	5	<b>CONTENU THÉMATIQUE DES AVIS</b> .....	<b>14</b>
<i>Comité de pilotage</i> .....	5	IMPLANTATION EN FORET.....	14
<i>Un développement participatif</i> .....	5	BIODIVERSITE / ENVIRONNEMENT .....	14
<i>Concertation avec les acteurs socio-économiques</i> .....	6	ENJEUX ENERGETIQUES.....	15
LES MODALITES D'INFORMATION DU PUBLIC.....	6	CONCERTATION, PARTICIPATION.....	15
<i>En ligne via le site internet dédié au projet :</i> .....	6	IMPACTS ECONOMIQUES.....	15
<i>via la diffusion de Lettres d'information</i> .....	8	ENJEUX TECHNIQUES .....	16
<i>par voie de presse</i> .....	9	DIVERS.....	16
<i>via des réunions d'information</i> .....	10	<b>LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES SUITES À DONNER</b> .....	<b>17</b>
LES MODALITES D'EXPRESSION DES AVIS.....	10	QUESTIONS ISSUES DES AVIS EXPRIMES.....	17
<i>La procédure d'autorisation d'un parc Éolien</i> .....	10	DES PROPOSITIONS .....	17
<i>La pré-enquête publique</i> .....	10	CONCLUSION, BILAN DE LA CONCERTATION .....	18
<b>PRÉ-ENQUÊTE PUBLIQUE, MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION .</b>	<b>11</b>	PRECONISATIONS.....	18
MODALITES GENERALES .....	11		

## PRÉSENTATION DU PROJET

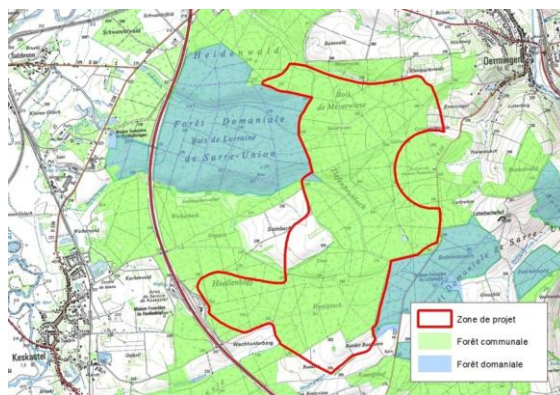


Figure 1 : schéma d'implantation (© Opale EN, dossier de concertation, juillet 2020)

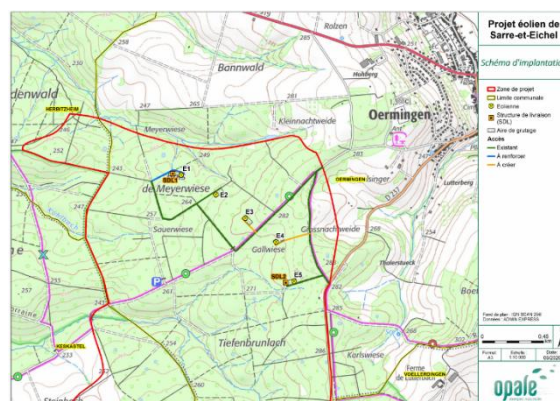


Figure 2 : zone d'étude du projet de parc éolien "Sarre et Eichel"  
© Opale EN

## LE PROJET DE PARC ÉOLIEN « SARRE-ET-EICHEL »

Le projet de parc éolien de Sarre-et-Eichel est à l'étude depuis début 2018 par le développeur Opale Energies Naturelles, après une étude de faisabilité réalisée en 2017 à l'échelle de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue. Situé dans le département du Bas-Rhin (67), la zone d'étude du projet éolien est située sur le territoire administratif des communes d'Oermingen et Keskastel au sein de la communauté de communes de l'Alsace Bossue. Ce territoire accueille déjà dix éoliennes réparties à Dehlingen (depuis 2013) et à Herbitzheim (depuis 2017).

Au regard des différents enjeux (techniques, environnementaux, paysagers et économique), OPALE EN a choisi comme **zone d'implantation potentielle (zone projet)** les forêts communales d'Oermingen et Keskastel.

## SCHÉMA D'IMPLANTATION ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Le schéma d'implantation présenté lors de la pré-enquête publique présente un parc de cinq éoliennes situées sur la commune d'Oermingen, en forêt communale, à environ 1,9 km du cœur du village.

Les installations prévues pour ce parc sont les suivantes :

- pour chacune des éoliennes, une aire de grutage empierrée ;
- 2 structures de livraison de l'électricité, installées sur les aires de grutage des éoliennes E1 et E5 ;
- 450 mètres d'accès à créer, 82 % du linéaire étant constitué de chemins forestiers existants.

Le modèle d'éolienne implanté respectera des dimensions maximales de 200 mètres en bout de pale, une puissance unitaire de 3 MW environ soit 15 MW pour l'ensemble du projet. Le raccordement électrique est envisagé sur le poste source de Hambach, à 7 km au nord.

## CALENDRIER

Le calendrier prévisionnel a été suivi dans la phase de développement. La crise sanitaire COVID 19 a décalé d'environ 4 mois les dernières actions de développement, dont la phase de pré-enquête publique. Le dépôt du dossier d'autorisation devrait être reporté à l'automne 2020.

## LE PORTEUR DE PROJET

Opale Energies Naturelles, est une entreprise indépendante qui génère et conçoit des projets d'énergies renouvelables depuis 2008. Son siège social se trouve à Fontain (25) en région Bourgogne-Franche-Comté et possède plusieurs antennes locales dont une sur le département du projet, à Strasbourg.

Opale développe des projets éoliens, des projets de méthanisation agricole collective, et des installations photovoltaïques. L'équipe est composée d'une quarantaine de salariés (*ingénieurs en génie mécanique, électrique ou environnemental ; juristes et urbanistes ; agronomes, cartographes, communicants et chefs de projets déployés au plus proche des territoires*). OPALE-EN fait appel à des prestataires extérieurs notamment pour la réalisation d'études environnementales, techniques, et paysagères.

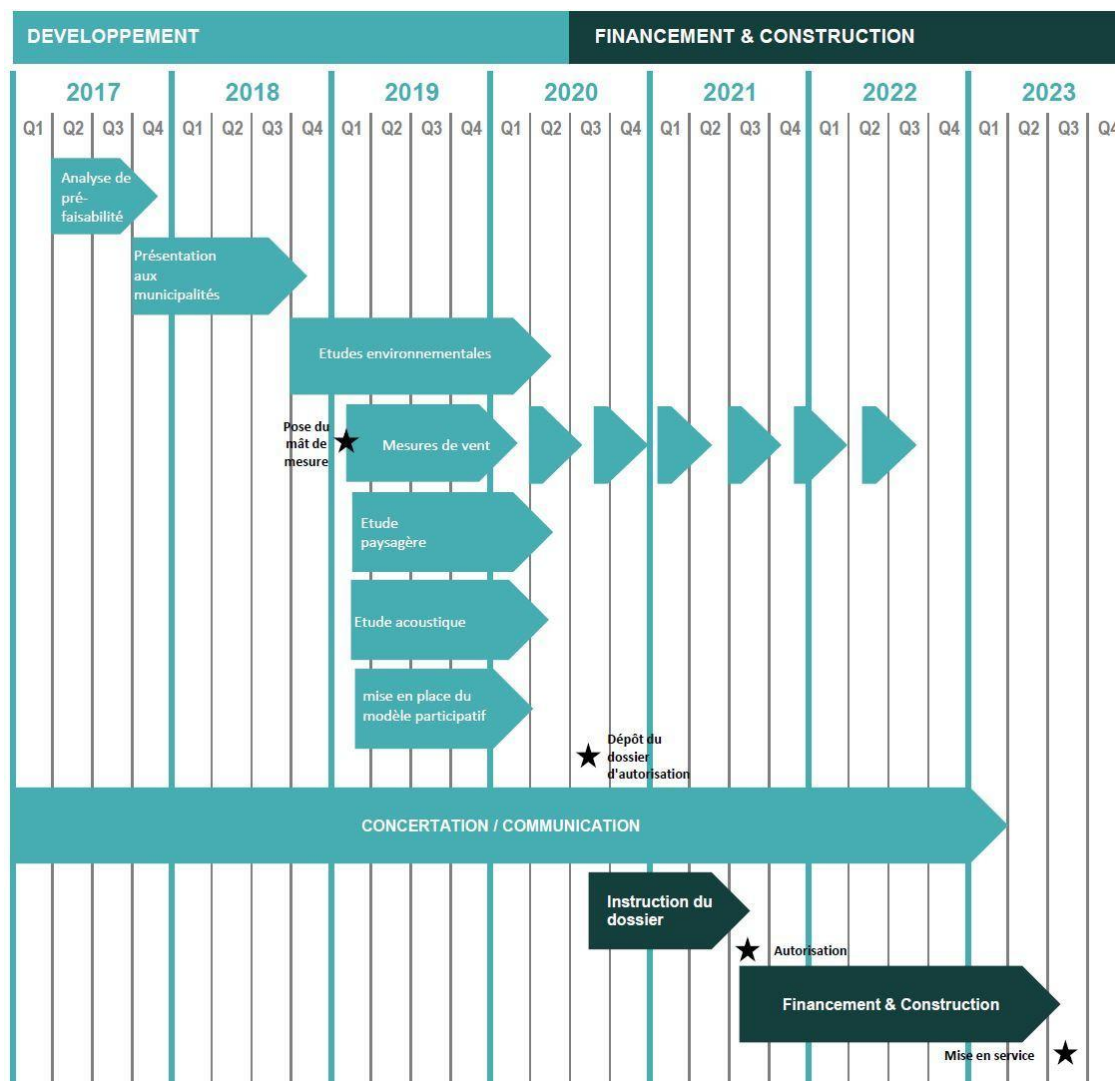


Figure 3 : calendrier du projet de parc éolien Sarre et Eichel - © site internet Sarre-et-Eichel, Opale EN

## LES MOYENS MIS EN OEUVRE POUR INFORMER ET CONCERTER

Les éléments présentés ci-après font état des différents outils et moyens d'information et de concertation mis à disposition des élus, acteurs locaux et citoyens dès le démarrage de la phase de développement jusqu'à la présente pré-enquête publique.

### GOVERNANCE ET PILOTAGE DU PROJET

#### ► COMITE DE PILOTAGE

Le projet de parc éolien « Sarre-et-Eichel » a démarré en 2017 avec un premier contact avec la communauté de communes d'Alsace Bossue et une pré-étude de faisabilité.

Un Comité de pilotage a été instauré dès juillet 2018 pour assurer le suivi du projet et orienter son développement. Ce COPIL réunit les maires et certains membres des conseils municipaux choisis pour représenter les communes de la zone d'étude du projet, soit Keskastel et Oermingen, les représentants de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue, des agents ONF en charge de la gestion forestière, et l'équipe d'OPALE EN, en charge du développement du projet.



illustration : Maire Oermingen, ONF, 1er Adjoint Oermingen © Opale EN

Le comité de pilotage s'est réuni 5 fois, de juillet 2018 à septembre 2019, pour faire le point sur les différents aspects du projet (résultats des études, choix stratégiques sur l'implantation du projet, les retombées économiques, la communication, etc.) et orienter son développement.

Dates des COPIL : 23/07/2018, 30/08/2018, 13/02/19, 18/04/19, et 19/09/19

Suite aux données révélées lors des différentes études courant 2019, le projet a été recentré sur la seule commune d'Oermingen. Le comité de pilotage a alors cédé sa place à un groupe de travail recentré sur les seuls élus d'Oermingen, réuni de novembre à février afin d'affiner l'implantation du projet, en lien avec l'ONF.

#### ► UN DÉVELOPPEMENT PARTICIPATIF

Un groupe de travail composé d'Opale EN et des représentants des communes d'Oermingen et de Keskastel s'est réuni à plusieurs reprises tout au long de l'année 2019 pour définir les modalités de participation de tous les acteurs concernés. Les communes ont souhaité profiter de cette opportunité et ont délibéré en ce sens au mois de janvier 2020, avec une participation de 18 % pour Oermingen, qui accueillera l'intégralité du projet éolien, et une participation de 2% pour Keskastel, acteur historique du projet.

Afin de favoriser l'appropriation de ce parc éolien par les citoyens eux-mêmes, les communes auront la possibilité, après l'autorisation, de céder tout ou partie de leurs actions aux collectivités locales ainsi qu'aux habitants, entreprises et associations situés sur le territoire de la communauté de communes de l'Alsace Bossue.

### ► CONCERTATION AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

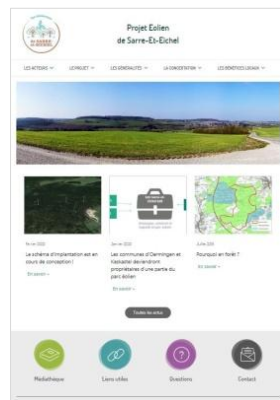
Plusieurs acteurs locaux ont été rencontrés durant cette phase de développement. C'est le cas de l'aérodrome de Sarre-Union (27 février 2019 et 29 août 2019), de l'Aviation civile et de l'Armée notamment, avec qui les échanges ont porté en Sous-Préfecture de Saverne le 19 octobre 2019 sur l'adéquation entre l'implantation du parc éolien, et le développement d'activités aériennes de loisirs et militaires (VOLTAC, hélicoptères Phalsbourg). Le site d'implantation a alors été décalé au nord, afin de prendre en compte les exigences de ces acteurs locaux.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace est intervenue lors du COPIL du 18 avril 2019.

OPALE EN a eu, en parallèle des différentes réunions de pilotage, des réunions techniques avec le service instructeur de la DREAL : le 18 septembre 2018 pour un échange de pré-cadrage du projet, et le 3 mai 2019 pour un point intermédiaire sur le développement du projet. D'autres acteurs ont également été rencontré : le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord (9 mai 2019), et la Région Grand Est, notamment (4 juin 2019 et 10 décembre 2019).

## LES MODALITÉS D'INFORMATION DU PUBLIC

L'information autour du projet a été effectuée via différents canaux de communication :



### ► EN LIGNE VIA LE SITE INTERNET DEDIE AU PROJET :

<https://sarre-et-eichel.projet-eolien.fr>

Mis en ligne début juin 2019, ce site internet concentre les informations et données récoltées pendant la phase de développement. Il permet au public de **s'informer et de suivre l'évolution du projet**, et a été mis à jour régulièrement.

Des informations sont disponibles sur le projet en lui-même mais également sur l'éolien en général. De nombreux documents sont accessibles en consultation et téléchargement, dont les cartographies disponibles, les lettres d'information, etc.

Le site permet, depuis sa mise en ligne, la correspondance et l'échange avec l'équipe en charge du projet, grâce au formulaire de contact.

La commune d'Oermingen, via une page dédiée sur son site internet ([lien](#)), participe à diffuser l'information autour du projet de parc éolien de Sarre-et-Eichel en relayant l'adresse du site internet dédié au projet.

LES ACTEURS	LE PROJET	LES GÉNÉRALITÉS	LA CONCERTATION	LES BÉNÉFICES LOCAUX
<ul style="list-style-type: none"> <li>► Opale Energies</li> <li>► Naturelles</li> <li>► L'équipe de projet</li> <li>► Les collectivités</li> <li>► Les prestataires</li> <li>► Nous contacter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Choix du site</li> <li>► Pourquoi en forêt ?</li> <li>► L'historique</li> <li>► Les atouts du projet</li> <li>► Le calendrier du projet</li> <li>► Les actualités</li> <li>► La médiathèque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Questions réponses</li> <li>► Énergie éolienne</li> <li>► Études menées pour ce projet</li> <li>► Les procédures administratives</li> <li>► Liens utiles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Les actions</li> <li>► Concertation Publique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>► Le développement participatif</li> <li>► Les mesures d'accompagnement</li> <li>► Les retombées économiques</li> </ul>

Figure 4 : plan du site internet dédié au projet. © Opale EN

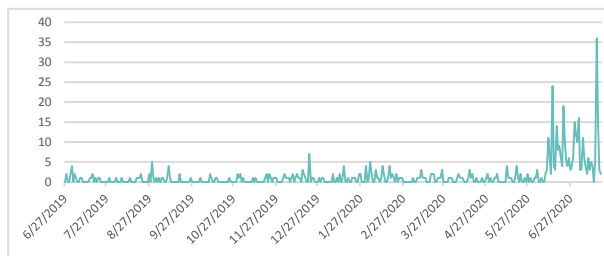


Figure 5: fréquentation globale du site, de juin 2019 à juillet 2020.

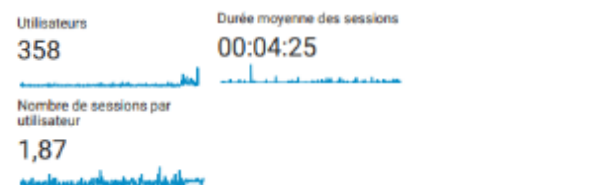


Figure 6 : données de fréquentation globale

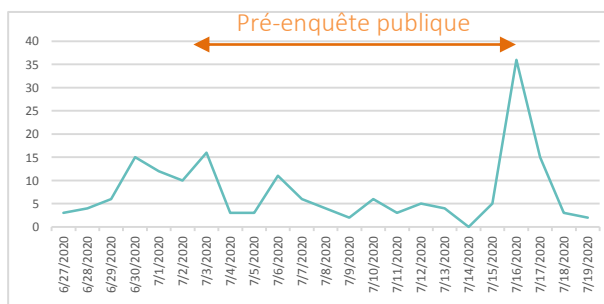


Figure 7 : fréquentation du site internet pendant la période de pré-enquête publique.



Figure 8: données de fréquentation du 1er au 16 juillet 2020

#### ▷ ANALYSE DE LA FREQUENTATION DU SITE INTERNET

Depuis le **lancement du site en juin 2019** on remarque une **fréquentation plutôt linéaire**, de l'ordre de 1 à 3 visites par jour jusqu'en février 2020. Deux légers « pics » de fréquentation sont à noter mi-septembre 2019 et courant décembre 2019. Aucune corrélation nette et évidente ne peut être décelée avec les actions de communication réalisée sur le terrain (bulletin municipal, article de presse, etc.).

À partir de **février 2020**, on note une **légère augmentation** de la fréquentation avec une moyenne de 2 à 5 visites par jour.

À partir de **mi-juin 2020**, la **fréquentation du site s'envole** avec en moyenne 12 à 20 visites par jour, avec un pic le 14 juin à 25 visites. Il est possible de mettre en relation cette évolution de la fréquentation avec la tenue du Conseil municipal du 12 juin 2020 d'une part et le lancement de la communication pour la pré-enquête publique d'autre part.

Au total, sur la période du 20 juin 2019 au 19 juillet 2020, on note 358 utilisateurs ayant accédé au site du projet de Sarre et Eichel. La durée moyenne des sessions sur l'ensemble de la période s'élève à 4min25s

**Origine des utilisateurs** : sur les 358 internautes ayant visité le site internet du projet, 215 sont originaires de la Région Grand-Est (60 %), 78 de l'Île de France (21 %), 35 de la Bourgogne Franche-Comté (9 %).

Durant la phase de concertation préalable, entre le 1<sup>er</sup> et le 16 juillet 2020, 103 utilisateurs ont visité le site internet, dont 85 nouveaux internautes n'ayant pas accédé au site avant cette date. La durée moyenne des sessions a augmenté pendant cette phase, et a atteint près de 5min30s par visite.

On note une fréquentation moyenne de l'ordre de 9 visites par jour, avec un pic le dernier jour de la pré-enquête publique de 36 visites.

#### ▷ CONSULTATION DES PAGES

Chaque internaute a visité le site une à deux fois, et, en moyenne, a parcouru entre **3 à 4 pages différentes** sur le site internet.

Les pages les plus consultées étant, la page « **accueil** » avec 23,9% de visites, véritable page d'entrée sur le site, puis la page « **concertation publique** » avec 327 visites soit environ 10 % des consultations.

Ensuite viennent les pages « Actualités », « Questions/réponses », « Localisation » et « Pourquoi en forêt » pour respectivement 150 consultations environ, représentant 4% chacune des visites. Viennent enfin les pages « Partenaires » (3 %), « Les études » (2,6%), et enfin « Les actions » (2.4%).

► VIA LA DIFFUSION DE LETTRES D'INFORMATION

Ces lettres d'informations sont distribuées dans les boites aux lettres des riverains du projet. Chacun est également invité à s'inscrire par mail pour recevoir les actualités en version dématérialisée à l'adresse suivante : [ese@projet-eolien.fr](mailto:ese@projet-eolien.fr). Les lettres d'information sont consultables et téléchargeables à tout moment sur le site internet dédié.

► LETTRE D'INFORMATION N°1

Une première lettre a été distribuée en février 2019. Elle débute avec une introduction co-signée par Simon SCHMIDT, maire d'Oermingen et Gabriel GLATH, maire de Keskastel. Ce « mot des élus » est adressé aux habitants du territoire et met en avant la volonté commune des deux municipalités de développer un projet de parc éolien concerté, bénéfique aux communes et compatible avec les contraintes et enjeux du territoire.

La lettre aborde de manière synthétique plusieurs thématiques liées à la création d'un parc éolien : distance aux habitations, gisement éolien, impacts sur la forêt, accès routiers, enjeux environnementaux, etc. Le calendrier du projet est présenté, des explications détaillées des différentes étapes du projet, dont notamment les études Deux focus sont présentés, un article précise la réglementation liée au développement de parc éolien et un autre apporte des éléments sur l'implantation d'éoliennes en forêt.

Cette lettre présente également le porteur de projet OPALE EN, et aborde quelques généralités autour de l'éolien, via un extrait du guide de l'ADEME (L'éolien en 10 questions, ADEME, mai 2018)

Cette première lettre d'information a été éditée à plus de 1200 exemplaires, et a été distribuée dans les boites aux lettres des habitants des communes d'Oermingen (450 boites aux lettres) et de Keskastel (650). D'autres lettres d'information ont été mises à disposition en mairie.

L'information et la concertation sont anticipées et annoncées dans cette première lettre d'information : « nous vous informerons de l'avancement des études et des discussions. Plusieurs phases de concertation sont d'ores et déjà prévues, au cours desquelles vous pourrez venir vous exprimer et nous poser toutes vos questions ».

► LETTRE D'INFORMATION N°2

La seconde lettre d'information a été distribuée en mai 2019. L'introduction est à nouveau co-signée par Simon SCHMIDT, maire d'Oermingen et Gabriel GLATH, maire de Keskastel. Ce document d'information et communication informe de l'état d'avancement du projet, avec notamment le lancement des études, et présente le calendrier prévisionnel de conception du schéma d'implantation définitif, basé sur les données des études (faune/flore/habitats, techniques et paysagères, vent, etc).

Des articles mettent en avant des éléments de compréhension sur le choix de l'implantation en forêt, et plusieurs focus sur le démantèlement, le défrichage, et la concertation réalisée avec l'Armée.

Cette seconde lettre d'information, comme la première a été éditée à exactement 1200 exemplaires, et a été distribuée dans les boites aux lettres des habitants des communes d'Oermingen et de Keskastel.

Ce support d'information met à nouveau en avant la possibilité de se rapprocher de l'équipe en charge du développement chez OPALE, via le formulaire de contact du site, et directement en donnant l'adresse mail dédiée au projet.





## ► PAR VOIE DE PRESSE

### ▷ BULLETIN MUNICIPAL COMMUNE D'OERMINGEN

- **Bulletin d'avril 2020** : éléments d'information sur les statuts de la société Sarre et Eichel (investissement participatif), état d'avancement du projet, informations diverses.
- **Bulletin d'octobre 2019** : éléments d'information et d'orientation sur l'investissement participatif envisagé autour du projet de parc éolien, informations sur l'état d'avancement du projet
- **Bulletin d'avril 2019** : information au sujet de lancement de la phase d'études, installation du mat de mesure, etc.
- **Bulletin d'octobre 2018** : information sur la recherche d'un emplacement pour le mât de mesure et la phase de maîtrise foncière et délibération sur la promesse de bail emphytéotique
- **Bulletin d'avril 2018** : information délibération du conseil sur le principe de développement d'un projet éolien avec la société Opale EN

### ▷ DERNIERES NOUVELLES D'ALSACE ET REPUBLICAIN LORRAIN

Aperçu des articles de presse parus en amont de la pré-enquête publique sur le projet de Sarre et Eichel :

- **29 juin 2020 « Deux semaines de concertation autour du projet éolien »** - information et modalités de participation à la pré-enquête publique. Interview de l'équipe d'OPALE.
- **29 juin 2020 : « Début de résistance de plusieurs habitants »**, des riverains membres de l'ASEDD (association Sarre et Eichel pour un Développement Durable) interpellent le conseil municipal, et demandent la tenue d'un débat contradictoire. Interview de Jacky Guinebert, conseiller municipal d'Oermingen.
- **6 janvier 2020 : « Eoliennes, ancien lycée et environnement au menu »**. Vœux de Simon Schmidt maire d'Oermingen, présentation des projets en cours pour la commune, dont le parc éolien de *Sarre et Eichel*.
- **27 décembre 2019 – « Pas des anti-éoliennes, mais pour le développement durable »** - Annonce de la création et présentation de l'association Sarre et Eichel pour un Développement Durable (ASEDD), compte rendu de l'échange avec M. le Sous-préfet de Saverne, exprime ses doutes autour du projet éolien de Kekastel et Oermingen

- **31 octobre 2019 : « le projet éolien prend du plomb dans l'aile »**. Précisions concernant la réunion en sous-préfecture, et compte rendu des échanges concernant notamment les blocages liés aux servitudes aéronautiques
- **8 avril 2019 : « Des interrogations autour du projet éolien de Keskastel »**. Interview de Clément Warther, compte rendu des demandes et interrogations formulées auprès de M. le Maire d'Oermingen.
- **6 mars 2019 : « un projet de 3 à 8 éoliennes sur les rails »**, présentation du projet, implantation du mât de mesure, et lancement de la phase d'étude. Interviews des maires d'Oermingen et Keskastel et de Coralie Vaillant et Mélanie Pous d'OPALE EN. Oermingen et Gabriel Glath pour Keskastel et Mélanie Pous, cheffe de projet OPALÉ
- **4 mars 2019 : « Un troisième parc éolien en vue en Alsace Bossue »**. Présentation du projet, mise en place du mât de mesures, annonces des études, calendrier prévisionnel.



### ▷ AUTRES MEDIAS:

- **France 3 Alsace du 10 avril 2019 : « Les éoliennes d'Alsace bossue »**, reportage de 4.55 min. Annonce du lancement du projet avec la pose du mat de mesure notamment. Interview notamment de M. le maire d'Oermingen, Simon Schmidt pour Oermingen et Francis Bach, président de la communauté de communes d'Alsace Bossue pour annoncer les premières étapes du projet de Sarre et Eichel.
- **Radio Mélodie du 11 mars 2019** : Interview de Simon Schmidt, invité du « Grand Réveil » : présentation du projet de parc éolien

## ► VIA DES RÉUNIONS D'INFORMATION

Plusieurs réunions d'informations ont été organisées par OPALE EN :

- Une visite du parc éolien d'Herbitzheim a été proposée aux conseillers municipaux de Keskastel et Oermingen le 19 avril 2018.
- Des présentations en conseil municipal ont été réalisées à plusieurs reprises dès le printemps 2018, en fonction de l'état d'avancement du projet sur les sujets suivants : étapes de développement d'un projet éolien (13 mars 2018, 28 mars 2018), promesses de bail (12 juin 2018, 19 septembre 2018), développement participatif (16 octobre 2018, 12 novembre 2019, 27 janvier 2020), etc.
- Ces réunions d'information ont également permis de présenter régulièrement les avancées des différentes études réalisées sur la zone projet.

## LES MODALITES D'EXPRESSION DES AVIS

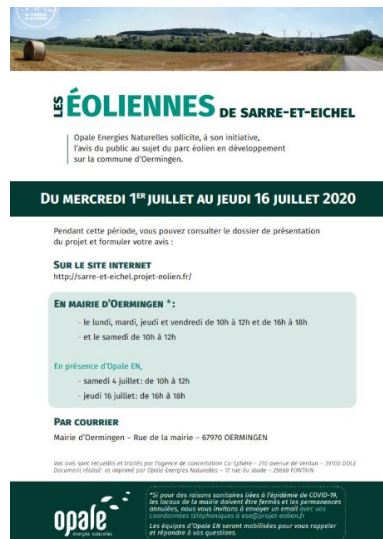


Figure 4: flyer pré-enquête publique parc éolien Sarre et Eichel

### ► LA PROCÉDURE D'AUTORISATION D'UN PARC ÉOLIEN

La construction et l'exploitation d'un parc éolien est soumise à plusieurs réglementations en particulier au titre de code de l'énergie, du code de l'urbanisme et du code de l'environnement

La procédure d'autorisation unique d'un parc éolien prévoit la réalisation d'une étude d'impacts et de dangers qui évalue les effets du projet sur l'environnement, en incluant des critères tels que l'impact paysager, la biodiversité, l'acoustique et les risques pour les riverains. Elle prévoit également une enquête publique avec affichage dans un rayon de 6 km autour du lieu envisagé pour l'implantation des éoliennes.

L'enquête publique obligatoire est prévue courant printemps 2021, les citoyens sont appelés à donner leur avis lors de cette procédure. Les modalités seront annoncées en amont de l'enquête, et permettent traditionnellement aux citoyens de s'exprimer directement auprès du commissaire enquêteur (permanences en mairie et boîte mail spécifique), ainsi que sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Après examen par cette instance, le Préfet prend sa décision, par voie d'arrêté préfectoral. Cet arrêté peut fixer des prescriptions complémentaires et compensatoires (éloignement, niveau de bruit, contrôles réguliers, plantations d'écrans sonores, ...) qui viennent s'ajouter aux prescriptions réglementaires nationales en fonction des résultats des consultations et de l'enquête publique.

### ► LA PRÉ-ENQUÊTE PUBLIQUE

Opale EN organise une pré-enquête publique pour ce projet éolien de Sarre-et-Eichel. Initialement prévue courant mai 2020, la crise sanitaire a contraint son report à début juillet. Cette pré-enquête publique, non obligatoire, est organisée pour permettre aux habitants de s'informer et de formuler un premier avis. Positionnée en amont de l'enquête publique réglementaire, cette concertation permet de recueillir les avis des riverains, et acteurs concernés par le projet de manière anticipée.

Le bilan de concertation de cette pré-enquête publique sera diffusé courant septembre 2020 sur le site internet dédié au projet et sera consultable en mairie d'Oermingen.

## PRÉ-ENQUÊTE PUBLIQUE, MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

### MODALITÉS GÉNÉRALES

Les modalités de participation à cette pré-enquête publique ont fait l'objet d'une communication spécifique :

- édition et distribution d'un flyer ;
- affichage en mairie de Keskastel Herbitzheim et Oermingen ;
- publication d'un appel à participer sur le site dédié au projet ;
- article dans la presse locale (DNA du 29 juin 2020) ;
- encarts presse dans le Républicain Lorrain des 10 et 11 juin et des DNA du 16 juin.

**Période** : du mercredi 1<sup>er</sup> juillet au jeudi 16 juillet 2020

**Consultation du dossier de concertation et dépôt des avis possibles :**

- sur le site internet dédié au projet
- en mairie d'Oermingen aux horaires d'ouverture habituels, et pendant 2 permanences en présence d'OPALE et 1 lors d'une permanence Maire-Adjoints.
- par courrier postal

L'ensemble des avis sont recueillis et synthétisés dans le présent bilan de concertation par Co-Sphère, agence de conseils et d'expertise en concertation, basée à Dole (Jura).

### LE DOSSIER DE CONCERTATION

Le dossier de concertation disponible en mairie et accessible sur le site internet en téléchargement, fournit les informations suivantes :

#### Présentation du projet

- éléments techniques : localisation, aménagements, caractéristiques techniques
- historique : phase de développement, étude, jusqu'à l'élaboration du schéma d'implantation
- communication, information, dialogue avec les parties prenantes
- montage participatif et revenus locatifs

#### Généralités sur l'éolien

- qu'est-ce qu'un parc éolien : machines, aires du grutage, livraison, voies d'accès
- la vie du projet et du parc : développement, construction, exploitation jusqu'au démantèlement
- en conclusion du dossier : en savoir plus, liens vers bibliographie spécialisée

#### Développement du projet Sarre et Eichel

- potentiel éolien
- accès au site, raccordement électrique
- biodiversité
- sécurité et santé publique
- contraintes techniques et réglementaires
- patrimoine culturel et historique

#### Photomontages

- principes et listes des points de vue
- photomontages en annexes, 10 planches.

Le dossier est composé d'un rapport de 55 pages, dont 10 planches photomontages en annexe. Ce document alterne entre éléments techniques et spécifiques liés au développement du projet Sarre et Eichel, et éléments généralistes sur le développement de l'éolien en France.

Illustré, accessible, ce dossier de concertation synthétise le travail mené depuis 2017 pendant cette phase de développement, et fait part des différents résultats des phases de dialogue avec les acteurs locaux et partenaires du projet. Les évolutions, notamment sur concernant le schéma d'implantation des 5 éoliennes sont retranscrites dans ce dossier.

## ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA PRÉ-ENQUÊTE PUBLIQUE « Mis à jour le 09/10/2020 »

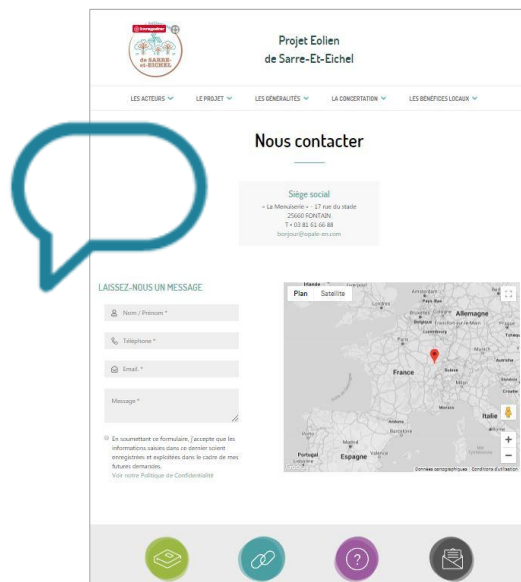
Les éléments présentés dans cette analyse proviennent exclusivement des avis formulés dans le cadre et la période prédéfinie de la pré-enquête publique.

### UNE FAIBLE PARTICIPATION

Au total ce sont **18 avis** qui ont été récoltés lors de cette pré-enquête publique.

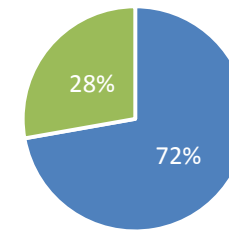
Les participants ont utilisé trois moyens d'expression pour transmettre leur avis sur le projet éolien de Sarre et Eichel. Le formulaire de contact sur le site internet dédié au projet a été le plus utilisé, 14 avis. Le registre accessible en mairie d'Oermingen a permis le recueil de 2 avis supplémentaires. Enfin, l'adresse mail directe [ese@projet-eolien.fr](mailto:ese@projet-eolien.fr), proposée dans le flyer et également diffusée dès la première lettre d'information a fait l'objet de 2 avis en fin de période.

Le dernier moyen proposé (envoi de courrier postal à la mairie d'Oermingen), n'a pas été utilisé.



### DES AVIS INDIVIDUELS ET DES POSITIONNEMENTS COLLECTIFS

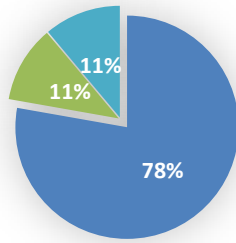
La participation à cette concertation préalable présente deux types d'avis. D'une part des avis individuels (13), et d'autre part 5 positionnements associatifs.



■ Avis individuels ■ Positionnement associatif

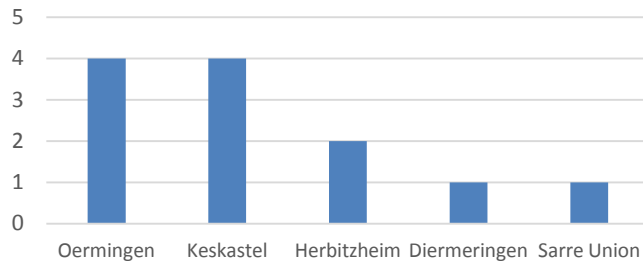
Ce sont cinq associations qui ont fait part de leur avis sur ce projet éolien :

- **Alsace Nature, fédération régionale du réseau France Nature Environnement**, fédérant une soixantaine d'associations sur l'ancienne région Alsace.
- **Le GEPMA, Groupe d'Etudes et de Protection des Mammifères d'Alsace** regroupe environ 100 membres, coordinateur Chiroptères Alsace pour le compte de la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFEPM) et membre d'Alsace Nature.
- **LPO Alsace, Ligue pour la protection des Oiseaux Association locale Alsace**, regroupe environ 2500 membres (chiffres 2018), et est également membre d'Alsace Nature.
- **Association Nature Alsace Bossue**, association dont l'objet et la préservation du patrimoine naturel et des écosystèmes de l'Alsace Bossue et de la proche Moselle, membre d'Alsace Nature.
- **BUFO, association d'étude et de protection des amphibiens et reptiles d'Alsace**, réunit une soixantaine de membres.

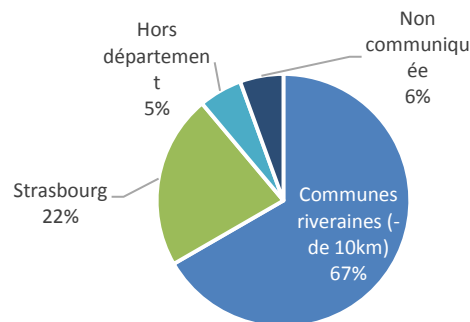


■ Site internet ■ Registre en mairie ■ Courriel OPALE

Nombre d'avis recueillis pour les communes riveraines du projet (- de 10 km de la zone d'implantation)



<b>Communes riveraines</b>	<b>12</b>
<b>Avis positifs</b>	<b>10</b>
<b>Avis négatifs</b>	<b>2</b>
<b>Hors communes riveraines</b>	<b>6</b>
<b>Avis positif</b>	<b>1</b>
<b>Avis négatifs</b>	<b>4</b>
<b>Avis neutre</b>	<b>1</b>



## UNE PARTICIPATION PRINCIPALEMENT RIVERAINE

La participation à cette concertation préalable est majoritairement **issue des communes concernées par le projet ou à proximité immédiate**.

Les avis recueillis **proviennent à 67 % des communes riveraines du projet** (- de 10 km de la zone d'implantation). Les communes d'Oermingen et de Keskastel réunissent à elles seules 8 avis, soit 44% des participations.

**Les 4 participations localisées sur Strasbourg correspondent aux positionnements des associations régionales.**

Notons également une participation hors département du Haut Rhin, à Ramonchamp, dans le département des Vosges, et un avis non localisé – transmission d'un avis par courriel.

## QUALITÉ DES AVIS : DES POSITIONNEMENTS ARGUMENTÉS

On note une bonne qualité globale des avis recueillis. Sur les 18 avis, seuls 3 n'ont pas l'objet d'argumentation spécifique ni de détails.

Sur les **15 avis présentant un positionnement étayé**, 14 apporte un argumentaire spécifique lié au projet de Sarre et Eichel, le dernier émet un avis en se basant sur l'énergie éolienne en général.

Il est à noter que **8 avis font l'objet de références directes au dossier de concertation**.

## ACCEPTABILITE DU PROJET

Le bilan de la concertation indique que sur les 18 avis recueillis, **11 ont été en soutien au projet, 6 en opposition et 1 avis considéré neutre**.

Si l'on analyse l'acceptabilité du projet en fonction du lieu de résidence des participants on remarque :

- **Une forte acceptation locale sur les communes riveraines**, à moins de 10 km du site d'implantation, où l'on note que 10 participations sont en faveur du projet contre 2 avis négatifs, **soit 83.3 % d'avis locaux en soutien au projet de Sarre et Eichel**.
- **La majorité de ces avis favorables, sont considérés comme détaillés**, et apportent un argumentaire spécifique au projet.
- Si l'on considère les avis hors zone projet, on recense, 1 avis positif, 1 avis neutre et 4 avis négatifs, **on constate alors une nette opposition**, localisée à Strasbourg, siège social des **associations régionales citées précédemment, ayant exprimé une opposition au projet de Sarre et Eichel, en l'état**.

## CONTENU THÉMATIQUE DES AVIS

Les thématiques abordées par les participants sont les suivantes :

	Implantation en forêt	Biodiversité/ environnement	Enjeux énergétiques	Concertation/participation	Impacts économiques	Enjeux techniques	Divers
Nombre de participants ayant abordé ces thématiques	9	8	5	5	4	3	2

### ► ► IMPLANTATION EN FORET

« Un projet dont l'implantation en forêt, avec une visibilité moindre pour les habitations est une très bonne idée. »

« L'ONF, présenté comme un garant de la protection de la forêt n'a aucun rôle d'aménageur de forêt pour éoliennes. »

« Faut-il vraiment sacrifier cette forêt et la redécouper alors qu'elle est déjà fractionnée par l'autoroute et la départementale ? »

« Le reboisement, vu l'état actuel de la forêt est un plus pour les communes concernées. »

« La forêt est quasiment le dernier réservoir de biodiversité »

« D'après l'Ademe, les rendements en forêt sont de 20% inférieurs (par rapport à un milieu ouvert) ...pourquoi s'obstiner à les "cacher" en forêt ? »

« Une éolienne en forêt déstabilise "l'ambiance forestière", le soleil pénètre directement à l'intérieur des parcelles et assèche le sol. »

« Notre fédération est plus que réservée quant à l'implantation d'éoliennes en zones boisées notamment dans les forêts de feuillus qui de plus dans « un massif assez âgé avec beaucoup de gros bois (Chêne notamment) » (p.20 du dossier) »

« Nous sommes contre l'implantation d'éoliennes en forêt car leur impact négatif sur l'environnement y est décuplé. »

« Une implantation en forêt est très certainement le plus mauvais choix, car le plus impactant pour la biodiversité sous toutes ses formes, au sol, flore, faune terrestre et des zones humides, arboricole, et en vol dans les airs. »

### ► ► BIODIVERSITÉ / ENVIRONNEMENT

Les enjeux liés à la préservation de la biodiversité ont été évoqués dans 7 avis. Les avis concernant cette thématique recoupent régulièrement les questions d'implantation en forêt.

« Il est de notre devoir de soutenir tous ces projets à condition qu'ils respectent l'environnement et la biodiversité ce qui est cas du parc éolien Sarre et Eichel même s'il est prévu en forêt. »

« le dossier aurait dû comporter un chapitre sur les effets cumulatifs de ce projet éolien avec les parcs déjà en exploitations à proximité (Dehlingen, Herbitzheim). »

« au vu des enjeux de protection des espèces remarquables présentes sur le secteur (Milan royal, Cigogne noire, Gobemouche à collier...) et des informations parcellaires de ce dossier de concertation, la LPO Alsace est par conséquent défavorable à ce projet »

« les milieux écologiques détruits et abîmés par ces gros chantiers, leur continuité interrompue. Comment installer des éoliennes dans un massif qui possède au moins 14 espèces de chauve-souris, toutes protégées car menacées et essentielles pour la biodiversité. Les oiseaux, chauve-souris, batraciens, mammifères, la flore vont subir des dommages irréparables. Aucune mesure ne pourra compenser ces pertes. »

« Opale oublie (...) en page 20 d'écrire que le Milan Royal nidifie dans cette forêt et laisse croire qu'implanter des éoliennes en forêt est mieux pour cette espèce. Pourtant notre région est l'un des derniers bastions d'Alsace et l'effectif de ces oiseaux emblématiques a déjà été très impacté par les éoliennes du voisinage. »

« la présentation du dossier de concertation préalable paraît relativement lacunaire sur les enjeux biodiversité »

« la zone de projet est sise dans le réservoir de biodiversité B3 du SRCE, maintenant intégré au SRADDET. »

« la proximité du projet avec une zone à milan royal et la présence de 14 espèces de chiroptères dans la zone d'étude dont la Noctule commune, la Noctule de Leisler et la Pipistrelle de Nathusius qui font partie des espèces les plus observées en altitude lors de votre étude (et qui sont des espèces particulièrement sensibles aux éoliennes) corroborent les enjeux identifiés par les accords Eurobats. Nous recommandons donc de prévoir un autre secteur d'implantation d'éoliennes en dehors d'un massif forestier. »

« Le Sonneur à ventre jaune est présent et connu depuis longtemps dans les parcelles de la forêt communale de Keskastel, c'est une espèce protégée, ainsi que ses habitats, au plan national et européen (Directive Habitats-Faune-Flore), qui bénéficie d'un plan national d'actions décliné au niveau régional. »

« les informations pour le moins très parcellaires concernant les enjeux de biodiversité du site envisagé pour l'implantation des éoliennes se résument page 20 à une ligne et demi pour ce qui concerne les amphibiens. »

## ▶ ▶ ENJEUX ENERGETIQUES

« Développer toutes les énergies renouvelables devrait être une priorité de tous, Etat compris, dans une perspective de sécuriser notre approvisionnement en électricité pour les années à venir en augmentant notre indépendance vis à vis de ressources qui ne sont disponibles qu'hors de France (pétrole, uranium). »

« Le projet éolien Sarre et Eichel s'inscrit dans la recherche d'énergies renouvelables nécessaires à l'indépendance énergétique de notre pays pour 2050 »

« Les éoliennes représentent une énergie propre et une énergie d'avenir. »

« L'éolien, c'est bien, c'est mieux que le nucléaire, mais seulement lorsque le projet est réfléchi. »

« Les éoliennes représentent une énergie propre et une énergie d'avenir. »

« Comme les autres parcs éoliens d'Alsace Bossue il contribue à la production d'énergies vertes qui sont amenées à remplacer le nucléaire à long terme. »

« le projet mentionne une diminution des émissions de CO2 évitées, cependant, en raison de l'implantation en forêt, la séquestration de CO2 de la surface forestière défrichée est à soustraire »

## ▶ ▶ CONCERTATION, PARTICIPATION

« la mise en place d'un véritable dialogue entre les associations de protection de l'environnement et les porteurs de projets (collectivités, industriels, citoyens) »

« depuis notre intervention à notre initiative en mairie de Keskastel le 18 avril 2019, nous n'avons pas été recontactés ni par la commune ni par le porteur de projet, et que nous découvrons maintenant la nouvelle version du projet. On ne peut donc pas parler réellement d'échanges... »

« Le schéma d'implantation résulte d'une large concertation entre les porteurs du projet, les gestionnaires de la forêt et les élus locaux »

« Ce projet est largement soutenu par le conseil municipal. Il a été mené en totale transparence avec le souci permanent de l'information de la population (site internet, lettre d'information, bulletin municipal...) »

« Après concertation auprès de Monsieur le Maire et l'équipe technique du projet des éoliennes, nous faisons confiance à cette nouvelle technologie. »

## ▶ ▶ IMPACTS ÉCONOMIQUES

« L'impact économique pour les communes est également considérable. »

« En forêt elles représentent des contraintes supplémentaires pour le gestionnaire forestier, un surcout de charge (câblage, sécurisation) et une perte de production pour le propriétaire (commune). »

« Les retombées économiques importantes permettront à la commune de poursuivre son développement et ses investissements au service de la population »

« La Commune de Keskastel participerait pour 2% à ce projet. Présenter en titre un projet éolien commun Oermingen-Keskastel et ceci comme une caution très importante nous paraît aussi être de la manipulation par Opale »

« la réserve financière pour le démantèlement de l'éolienne ne concerne que le mat et les pales et ces 50 000 euros n'y suffiront pas à coup sûr. Le massif de béton et

*fer devrait être recyclé pour une somme 10 fois plus importante de 400 000 à 500 000 euros par éolienne »*

## ▶ ▶ ENJEUX TECHNIQUES

*« Qu'advient-il des éoliennes lorsqu'elles sont « réformées » ? Quid du béton et du fer dans le sous-sol ? Comment sont recyclés les pales et autres éléments de structure ? »*

*« Concernant les mesures ERC, l'utilisation du futur « pourra être mis en place » pour le bridage et pour le dispositif de détection / arrêt des éoliennes n'est pas très rassurant. »*

*« Vous ne prévoyez pas de bridage avant les résultats des suivis mortalité, or le mal sera fait. Nous demandons donc la définition de conditions de bridages minimales dans le dossier de demande de d'autorisation. »*

## ▶ ▶ DIVERS

*« L'implantation loin des habitations et des commerces du village est judicieuse. En effet, cela permet une tranquillité pour tous, tout en bénéficiant des avantages de l'éolien »*

*« La distance avec la première maison d'habitation est 2,5 fois supérieur aux normes règlementaires. »*

*« Quelques observations liées aux sites archéologiques : éolienne E1: présence d'un tumulus une cinquantaine de mètres plus loin à l'Est à gauche de la ligne de parcelle 315. - ancien ligne téléphonique enterrée liée à la ligne Maginot entre ligne de parcelle 16/17 vers l'emplacement prévu de E4. »*



## LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES SUITES À DONNER

### QUESTIONS ISSUES DES AVIS EXPRIMÉS

- **Demandes de précisions en prévision du démantèlement** et du recyclage des éoliennes notamment mais également des éléments de structure (béton, fer, etc.) ; (3 avis)
- « Où va l'énergie produite ? » (1 avis)
- Demande de précisions quant à **l'impact de ce projet sur la nidification du Milan Royal** (2 avis)
- « La surface défrichée prend-elle en compte le défrichement nécessaire à la création d'une nouvelle voie forestière ? » (1 avis)
- **Demandes de précisions concernant les protocoles mis en œuvre dans le cadre des études chiroptérologiques** menées (méthodologie et périodes d'inventaires, recherche de colonies de parturition et de sites de swarming) (1 avis)
- Demandes de précisions à propos des **surfaces de reboisement prévues** (localisation, essences, surfaces, planning) (2 avis)
- Demande de prise en compte de la qualification du site de « **réservoir de biodiversité B3 du SRCE** intégré au SRADDET » (1 avis)
- Demande **de mise à disposition des différents rapports d'études environnementales** et demandes de précisions quant aux protocoles mis en œuvre. (5 avis), dont études avifaunistiques (2 avis), dont études herpétologiques (1 avis).
- Demande de précisions concernant **les mesures compensatoires** prévues (3 avis)
- Demande de précisions concernant les **conditions de bridage des machines**, avant dépôt du dossier de demande d'autorisation (2 avis)

### PROPOSITIONS EXPRIMEES

- **Déplacement du projet éolien en milieu ouvert**, (3 avis) « vers le ban agricole d'Oermingen » (1 avis)
- **Réaliser une étude sur les sites d'hibernation de chiroptères** à proximité en amont du choix définitif d'implantation (1 avis)
- Si compensation en nature envisagée, **privilégier des travaux de plantation**, avec une précision des zones d'implantation des surfaces, et obtention des accords des propriétaires en amont du dépôt de demande d'autorisation (1 avis)
- **Classement** des sites de compensation, de reboisement, en **espace boisé classé** (1 avis)
- **Réaliser une étude des impacts, des effets cumulatifs** de ce nouveau projet 'avec ceux d'Herbitzheim et Delingen (1 avis)
- Mise en place d'une **gestion forestière sur le secteur favorable à la biodiversité** (2 avis), dont chiroptères (1 avis)
- Demande de réalisation d'une étude sur la **présence du sonneur à ventre jaune** et intégration à l'étude d'impact pour le dossier de demande d'autorisation, demande couplée à l'anticipation d'une éventuelle demande de dérogation pour la destruction d'espèce protégée (1 avis)
- Prendre en compte les **enjeux archéologiques spécifiques** à proximité immédiate du site (tumulus, ancienne ligne téléphonique ligne Maginot) lors du choix définitif du site d'implantation. (1 avis)

## CONCLUSION, BILAN DE LA CONCERTATION

Cette concertation préalable proposée par Opale Énergies Naturelles dans le cadre du projet éolien de Sarre et Eichel s'est clôturée le 16 juillet 2020. Plusieurs moyens ont été mis en place pour faciliter la participation des citoyens et acteurs du territoire : un registre communal, la possibilité de transmettre son avis par courrier ou par mail et le formulaire en ligne sur le site internet dédié au projet.

**Cette phase de concertation, est organisée en amont de l'enquête publique.** Les éléments constituant le dossier de concertation, ont fourni une première synthèse des données disponibles à ce stade du projet.

**Une participation plutôt faible**, seuls 18 avis ont pu être recueillis, **mais une participation de bonne qualité, avec des avis majoritairement argumentés**, et faisant référence aux éléments présentés dans le dossier de concertation. Globalement, sur les 18 avis formulés, on note une **nette acceptation locale, pour les citoyens issus des communes riveraines (moins de 10 km du projet)** avec une reconnaissance de la qualité de la phase d'information et d'échanges en local, **et un rejet du projet en l'état par 5 associations** dont 4 régionales.

Cette concertation préalable a permis aux citoyens qui le souhaitent de s'exprimer sur le projet de Sarre et Eichel, de nombreuses questions et propositions spécifiques ont été formulées lors de cette phase de pré-enquête publique. Le site Internet, toujours accessible doit permettre de favoriser la poursuite des échanges entre les citoyens, acteurs locaux, associations naturalistes et Opale.

## PRÉCONISATIONS

- **Poursuivre le travail d'information auprès des citoyens riverains** du projet, et notamment concernant l'état d'avancement du projet et les différentes étapes à venir en diversifiant les médias de diffusion (presse locale, site internet, lettre d'information, etc.)
- **Poursuivre le travail de concertation engagé et favoriser le dialogue et les échanges avec les acteurs locaux** en demande ;
- **Anticiper la communication préalable au lancement de l'enquête publique** pour favoriser la participation des citoyens et acteurs concernés par le projet ;
- **Apporter des éléments de réponse aux questions formulées lors de cette pré-enquête publique**, dans la mesure des données disponibles à ce stade du projet, dans les supports d'information disponibles : prochaine lettre d'information, page actualités du site internet par exemple.



Agence d'expertise et de conseils en  
concertation & communication

Centre d'activités Nouvelles  
du Grand Dole,  
210 avenue de Verdun  
39100 DOLE  
M : [contact@co-sphere.fr](mailto:contact@co-sphere.fr)  
T : 07 67 75 79 35

